

# BGer 5A 690/2017 vom 13. September 2017

Bundesgericht, 2017-09-13, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_5A\\_690\\_2017](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_690_2017)

FR: TF 5A 690/2017 du 13 septembre 2017

IT: TF 5A 690/2017 del 13 settembre 2017

## Regeste

mesures provisionnelles (droit de garde) | Droit de la famille

## Erwägungen

### E. 1

Par décision du 7 août 2017, notifiée à la recourante le 15 août 2017, la Chambre de surveillance de la Cour de justice du canton de Genève a déclaré irrecevable, pour défaut de motivation, le recours interjeté le 20 juillet 2017 par A. \_\_\_\_\_ contre l'ordonnance rendue par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant le 4 mai 2017 (DTAE/xxxx/2017) ratifiant la clause-péril prise le 15 mars 2017 par le Service de protection des mineurs en faveur de l'enfant B. \_\_\_\_\_ et ordonnant, à titre de mesures provisoires, diverses mesures de protection en faveur de l'enfant précité.

### E. 2

Par lettre remise à la Poste suisse le 9 septembre 2017, A. \_\_\_\_\_ exerce un recours en matière civile au Tribunal fédéral. La recourante se limite à exprimer son souhait de contester la décision de l'autorité précédente et se contente d'affirmer qu'elle a l'envie et la capacité d'offrir un avenir à son fils. Ce faisant, la recourante ne s'en prend pas à la motivation d'irrecevabilité de l'autorité cantonale, a fortiori elle ne soulève aucun grief tendant à démontrer que le raisonnement de la décision cantonale querellée serait contraire au droit ou à la Constitution. De surcroît, l'acte ne contient aucune conclusion formelle ( art. 42 al. 1 LTF ). En définitive, le présent recours, qui ne correspond pas aux exigences minimales des art. 42 al. 2 et 106 al. 2 LTF, doit être déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée de l' art. 108 al. 1 let. a et b LTF .

### E. 3

Les frais judiciaires, arrêtés à 200 fr., sont mis à la charge de la recourante qui succombe ( art. 66 al. 1 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.